

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur formation professionnelle  
tenue au centre administratif de Dolbeau-Mistassini  
le 17 février 2011 à 9 h  
sous la présidence de Annie Tremblay**

**1. MOT DE BIENVENUE**

François Jeanrie souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENCES**

Annie Tremblay, Berthier Guay, Carol Martel, François Jeanrie, François Ouellet, François-Donald Simard, France Lapierre et Mario Simard.

**Observateur :** Michel Tremblay.

**3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Annie Tremblay propose l'acceptation de l'ordre du jour.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2010**

Carol Martel propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2010.

**VOTE :** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2010**

**Au point 8. Document « Tâche des enseignants en FP »**, Mario Simard mentionne qu'il acheminera à la partie patronale ainsi que dans les centres un document concernant la tâche d'enseignement et son aménagement (article 13-10.00) qui a été réalisé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ). Il précise que le document est disponible sur le site Internet de la FSE en format PDF sous l'onglet « Vie pédagogique » dans la section « Formation professionnelle ».

**Au point 12. Dépôt de la liste de rappel**, la correction suivante a été faite à la liste de rappel : retrait de la liste de monsieur Sylvain Bonneau dans la sous-spécialité mécanique d'engins de chantier, puisqu'une lettre de démission a été envoyée par l'enseignant il y a quelques années à la directrice du CFP de Roberval, madame Andrée-Anne Côté.

**Au point 13. Emprunts et prêts de cartes**, Michel Tremblay mentionne qu'il acheminera la liste au syndicat.

**Au point 14. Entente locale**, l'impression du document est retardée parce que les deux parties ont convenu de revoir les textes en lien avec les arrangements locaux.

**6. SUIVI DES HEURES TRAVAILLÉES**

Mario Simard demande des précisions concernant la possibilité d'avoir un contrat pour deux enseignants : Denis Villeneuve et Sylvain Bérubé. Annie Tremblay explique que l'autorisation provisoire pour Denis Villeneuve a été demandée et que Sylvain Bérubé a déjà complété six crédits, mais il doit réussir également son test de français.

**7. FRAIS DE SCOLARITÉ - PERFECTIONNEMENT FP - AFFICHAGE**

Annie Tremblay dépose deux documents (joint au présent procès-verbal). Le premier document concerne le solde au budget de perfectionnement en FP (frais de scolarité) alors que le deuxième concerne l'affichage du 9 février 2011 dans les centres en lien avec la procédure à suivre pour acheminer une demande de remboursement de frais de scolarité et de déplacement. Il est à noter que seules les personnes inscrites dans un processus de qualification légale en formation professionnelle seront acceptées.

**8. SOLDE DU PERFECTIONNEMENT 09-10**

Annie Tremblay acheminera à la partie syndicale un document à cet effet.

**9. SÉQUENCE DE COMPLEMENT DES SUPPLÉANCES**

Mario Simard dépose un document (joint au présent procès-verbal) en lien avec la séquence de comblement des suppléances au secteur jeunes. Il demande à la partie patronale des précisions lorsqu'il y a attribution des heures d'enseignement dans un DEP. Carol Martel précise que les heures à taux horaire ou à contrat sont offertes aux enseignants dans l'ordre suivant : 1) Les enseignants inscrits sur la liste de rappel dans la spécialité ou la sous-spécialité, 2) Les enseignants ayant une qualification légale dans la spécialité ou la sous-spécialité, 3) Les enseignants légalement qualifiés dans une autre spécialité ou sous-spécialité inscrits sur la liste de rappel ou non, 4) Des personnes non légalement qualifiées.

**10. EXPLORATION PROFESSIONNELLE (TÂCHE)**

France Lapierre explique à la partie patronale que les heures d'enseignement dans le cours d'exploration professionnelle doivent être comptabilisées dans la tâche éducative du personnel enseignant. Elle précise que pour le moment, il n'y a pas de problématique, car les enseignants assignés à cette tâche sont tous à taux horaire. Les membres du comité discutent à ce sujet. La partie patronale mentionne qu'elle informera la partie syndicale de sa position d'ici la fin de l'année scolaire.

**11. NON-RESPECT DE L'HORAIRE DÎNER ET SOUPER ROBERVAL - ENTENTE**

La partie patronale demande à la partie syndicale la possibilité d'avoir une entente afin de réduire la période du dîner et du souper pour les enseignants en mécanique (article 13-10.09). La partie syndicale reçoit la demande et procédera à une consultation pour en informer la partie patronale par la suite.

**12. VOIRIE FORESTIÈRE**

La partie patronale demande à la partie syndicale la possibilité d'avoir une entente au sujet de la modification de la semaine régulière de travail sur une période de sept jours pour les enseignants en conduite de machinerie lourde en voirie forestière (article 13-10.05). La partie syndicale reçoit cette demande et mentionne qu'elle n'est pas en mesure de répondre à cette demande pour le moment.

**13. VARIA :**

**13.1 Rémunération des enseignants à taux horaire (13-2.02)**

François Jeanrie mentionne que la commission scolaire a été informée le 18 janvier 2011 par un enseignant d'une problématique concernant sa rémunération à taux horaire. France Lapierre affirme qu'un correctif salarial devrait être apporté afin de respecter les Dispositions liant 2005-2010, et ce, depuis le début de l'année scolaire.

François Jeanrie diverge d'opinion en mentionnant qu'il faudrait plutôt considérer le délai habituellement reconnu de 40 jours. À défaut d'entente entre les parties, celui-ci mentionne que l'estoppel pourrait s'appliquer. La partie patronale entend se réunir afin d'étudier la problématique. Les deux parties sont en accord pour prévoir une rencontre afin de discuter des suites de leurs travaux.

**14. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 28 avril 2011 au centre administratif de Dolbeau-Mistassini à 9 h.

**15. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 37.